

PAR COURRIEL

Québec, le 11 mars 2025

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.626

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 24 février dernier, laquelle est libellée comme suit :

« Nous souhaitons obtenir :

- Le pourcentage de la population inscrite à un médecin de famille, ventilé par régions ou par CISSS et CIUSSS. » (Sic).

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 le document détenu par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

<https://www.cai.gouv.qc.ca/protection-renseignements-personnels/citoyens-protection-renseignements-personnels/recours-devant-commission>

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale par intérim,

[REDACTED]

Josée Martel

p. j. 1

N/Réf. : 25-GA-00067